
Urbanisme - Réalisation d'un 5^{ème} Lycée et d'un gymnase municipal dans le secteur des Montboucons - Mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols secteur Nord 1ère tranche, partie Ouest - Approbation

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément à la délibération du 25 septembre 1989, M. le Préfet du Doubs a présenté une enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier 1990 au 6 février 1990, relative à la déclaration d'utilité publique des projets de construction d'un 5ème Lycée, d'un gymnase municipal et des voiries de desserte, et à la mise en compatibilité du POS Nord 1ère tranche, partie Ouest, révisé le 26 octobre 1987.

Suite à l'enquête publique, M. le Préfet a adressé une copie du rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur. Celui-ci a émis un avis favorable sans réserve quant à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du POS. Cependant, il souhaite que le traitement paysager devant accompagner l'opération et prévu dans le dossier soumis à enquête, soit respecté dans son intégralité.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols afin que la procédure administrative soit poursuivie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.